



Vol d'argent puis restitution

Par **CeriseRouge**, le **05/03/2015 à 17:00**

Bonjour à tous,

J'ai été récemment mise à pied (mise à pied conservatoire) pour un vol que j'ai commis au sein de mon entreprise. Il s'agit d'un vol d'argent que j'ai restituée quasi aussitôt des faits. Je me suis dénoncée car j'ai considérée que mon acte était grave.

Je voulais savoir les suites que pouvait prendre mon employeur ?

Merci

Par **aguesseau**, le **05/03/2015 à 17:19**

bjr,

l'infraction pénale de vol demeure.

impossible de savoir que va décider votre employeur.

cdt

Par **CeriseRouge**, le **06/03/2015 à 08:37**

Merci pour votre réponse !